

fique spectacle de l'armée russe évacuant la Mandchourie, assurant à la Chine l'intégrité presque absolue de son territoire. Je le répète: en maintes occasions, la Russie a donné l'exemple à tout l'univers, au moins dans le domaine de la diplomatie internationale. Quelquefois, nous étions inquiets, mal à l'aise; nous ne pouvions comprendre pleinement la portée de ses actes; mais il nous faut reconnaître ce qui est concret, ce qui s'est passé depuis le début de la guerre. Le peuple russe a été fidèle aux gouvernement alliés. Je le félicite du grand pas qu'il a fait dans la voie de la paix universelle en retirant ses troupes de la Mandchourie et en rendant cette région dans son intégrité à la Chine tout en sauvegardant certains intérêts essentiels.

Voici que nous avons une nouvelle charte et une nouvelle organisation destinée à remplacer la Société des Nations, ou est-ce un nouveau pacte? Je me contenterai de dire un mot de l'ancienne Société. Elle n'est ni meilleure ni pire que ne l'avaient voulu les signataires du pacte. On a beaucoup critiqué la Société des Nations, mais comme organisme, comme unité visant à assurer le bien-être des peuples du monde, elle était parfaite en elle-même. Il suffit de lire sa constitution pour comprendre que si l'on avait donné suite à tout ce qui y est indiqué, nous n'aurions pas eu de guerre, il y a cinq ou six ans. Cependant, les grandes puissances qui faisaient partie de la Société ne s'accordaient pas toujours; elles n'étaient pas toujours disposées à faire de leur mieux pour en assurer le succès. Un tout ne peut fonctionner sans le concours loyal de toutes ses parties composantes. Il n'aurait pas dû y avoir de restrictions mentales sur le compte de l'ancienne Société des Nations, et je tiens à exprimer ici l'espoir qu'il n'y en aura pas au sujet du nouveau pacte. Il me semble que l'expérience a certainement dû nous assagir. Si les puissances, grandes et petites, qui ont signé le pacte ne l'appuient pas par tous les moyens possibles; si elles ne sont pas disposées à faire de leur mieux pour en assurer la pleine exécution, il échouera tout comme celui de l'ancienne Société des Nations.

Quelle a donc été la cause de l'échec de la Société de Genève? Ce fut d'abord l'intransigeance de la France. Je ne veux pas ici accuser la France de tout ce qu'on lui a reproché. Tout de suite après la dernière guerre, les Alliés, qui avaient combattu à ses côtés pour la démocratie, pour la liberté et pour écraser le Boche, ont abandonné la France qui, peu d'années après, fut considérée comme la mauvaise actrice par ses anciens amis. On l'a accusée d'être militariste; on a dit qu'elle n'était pas l'amie de la liberté et de la démocratie. Voilà pourquoi la France

fait preuve d'impatience et de pétulance par rapport à la Société de Genève. La même chose s'applique au Japon. Son caractère agressif a constitué une des principales causes de l'effondrement de la Société des Nations. Lorsque le Japon a violé la Mandchourie et injustement attaqué la Chine, j'ai compris que c'était le commencement de la fin de la Société des Nations. On doit en dire autant du refus de l'Italie à se conformer aux dispositions du pacte. Lorsque les pays appartenant à la Société des Nations permirent à l'Italie d'attaquer lâchement et brutalement l'Ethiopie et de s'en emparer, nous savions que, malgré ses nobles idéaux, la Société des Nations serait chose morte avant longtemps. On pourrait dire la même chose, je le crois en toute sincérité, de la tiédeur et des hésitations de la Grande-Bretagne. Chacune des grandes nations doit prendre sa part de responsabilité pour certaines au moins des lacunes de la Société des Nations. Nous devons également en blâmer le manque de participation des Etats-Unis. Toutefois, si toutes les grandes puissances du monde réunies à San-Francisco en juin dernier conservent le même esprit de collaboration, de justice et d'internationalisme dont elles y ont fait preuve, je ne crains rien sur l'avenir du pacte de cette organisation. Mais si elles montrent le même esprit qu'elles avaient apporté à l'ancienne Société des Nations, la nouvelle organisation mourra sans doute prématurément, et plus tôt que l'ancienne.

J'ai presque épuisé mon temps de parole, mais je vais dire encore quelques mots sur certaines caractéristiques importantes de la conférence de San-Francisco. On convient partout, je crois, que les dispositions les plus significatives de la charte sont: d'abord le Conseil de sécurité et les pouvoirs qui lui sont conférés; en second lieu, le Conseil social et économique; troisièmement, les organismes régionaux et leur acceptation; quatrièmement, le régime de tutelle et cinquièmement, la façon de modifier la charte. Ces éléments contiennent tous les titres et la protection nécessaires à l'avenir du monde. Pour ma part, je n'ai pas d'inquiétudes au sujet de mon pays, car je sais que tous ses citoyens sans exception désirent et espèrent la paix. Nous l'avons démontré non seulement par des paroles mais aussi par des actes. Le Canada n'était pas obligé de participer à la dernière guerre européenne à cause de son territoire ou de sa situation géographique ou encore pour une raison d'ordre pratique. Nous aurions pu, comme nos voisins du sud, nous retrancher dans l'isolationisme. Nous avons pris les armes uniquement par amour de la paix, et nous avons fait notre possible pour faire triompher nos idéaux et nos principes.